



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 2 DÉCEMBRE 2021

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION	1
4	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i>	1
5	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	2
5.1	Contribution au fonds de fermeture	2
5.2	Contrôle des goélands	3
5.3	Bilan annuel des plaintes	5
6	SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B	7
7	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	8
7.1	Suivi des demandes d'autorisation.....	8
7.2	Conditions du décret d'autorisation	8
7.3	Suivi des travaux sur la zone 6.....	9
8	PLAN D'URGENCE.....	10
9	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	12
9.1	Félicitations.....	12
9.2	Prochaines réunions	13

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette quatrième rencontre de 2021.

La rencontre se déroule en présentiel, dans le respect des consignes de santé publique.

Il souligne la présence de Keven Renière, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, qui remplacera Julie Boivin, élue mairesse lors des dernières élections municipales.

Par ailleurs, les élections entraîneront un remaniement de certains sièges au Comité. Au moment de la rencontre, les éléments suivants restaient à confirmer :

- Membres qui représenteront la municipalité de Sainte-Sophie (2)
- Membre qui représentera la municipalité de Saint-Hippolyte (1)
- Membre qui représentera l'Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie (1), dans l'éventualité où Gilles Bertrand, nouvellement élu au conseil municipal, serait délégué pour représenter la Ville au Comité.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ajout d'un point en varia, intitulé « Félicitations », est demandé.

Puis, l'ordre du jour est accepté par les membres. Il figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 8 septembre 2021 est approuvé par le Comité.

4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT*

M. Dussault indique que conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion, validé par la présidente du Comité, a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*.

Il ajoute que la Ville a également souhaité souligner la contribution de M. Berthiaume, président sortant du Comité, et qu'une séance photo a été organisée à l'hôtel de ville, de même qu'une publication dans le journal municipal.

5 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

5.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Dussault rappelle l'objectif du fonds de fermeture, soit de couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site pendant au moins 30 ans. WM contribue à la fiducie depuis 2004, et le montant est calculé sur chaque tonne reçue.

Le total à accumuler et le montant à verser par tonne reçue au site sont fixés par le ministère et réévalués périodiquement (par exemple, pour couvrir le montant des nouvelles technologies mises en place au site, ou la fluctuation dans la valeur du fonds). Par ailleurs, lorsque le site sera fermé, les montants devront être autorisés par le ministère pour être dépensés.

Dans le cadre de l'autorisation de la zone 6, le total à accumuler a aussi été ajusté :

- Précédemment, le montant à accumuler avait été fixé à 29,9 M\$ d'ici 2022 (un montant qui avait déjà été presque atteint par WM)
- Désormais, WM devra accumuler environ 65 M\$ d'ici 2040.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Vous avez mentionné qu'un site est actif (c'est-à-dire qu'il produit du lixiviat et des biogaz) environ 30 ans après sa fermeture; c'est donc pour cette période que des sommes sont prévues en fiducie.</i></p>	<p>M. Dussault répond que cette avenue aurait pu être envisagée, mais que le ministère préférerait que le site soit considéré comme un tout, peu importe l'année de fermeture des différentes zones.</p>
<p><i>Sachant que certaines sections du site ont été exploitées il y a plus de 30 ans, est-ce que celles-ci ont pu être retirées de la fiducie lors de la révision pour l'ajout de la zone 6?</i></p>	<p>Par exemple, WM prévoit les sommes nécessaires pour la gestion post-fermeture de la zone 1 (exploitée pendant les années 1960) pour une période de 30 ans après la fermeture de la zone 6, soit jusqu'en 2070.</p>
<p><i>Jusqu'à quand votre contrat avec l'usine de papier Rolland, afin de l'approvisionner en gaz naturel, est-il en vigueur?</i></p>	<p>M. Dussault répond que, de mémoire, le contrat est en vigueur jusqu'en 2023.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans l'évaluation des coûts de postfermeture, est-ce que cela est considéré? Si le contrat se termine, cela représenterait une perte de revenus pour vous (les biogaz devraient être brûlés plutôt que vendus).</i>	M. Dussault explique que les calculs du ministère ne tiennent pas compte des éventuels revenus. Les dépenses, quant à elles, sont évaluées en fonction du scénario le plus coûteux, soit celui où l'ensemble des biogaz seraient brûlés avec la torchère.

5.2 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au site, explique qu'en 2021, le contrôle des goélands s'est échelonné de mars à décembre.

Pour ce faire, les techniques utilisées sont les suivantes :

- Les buses et les faucons (principalement)
- La pyrotechnie (au besoin seulement)

La fréquentation du site est plus importante lors des périodes suivantes :

- Arrivée migratoire (mi-mars à mi-avril)
- Colonisation des juvéniles (juin et début juillet) – achalandage plus élevé en 2021 qu'en 2020
- Migration automnale (octobre-novembre)

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien d'oiseaux de proie différents sont utilisés pour l'effarouchement?</i>	M. Desnoyers indique que de mémoire, quatre oiseaux de proie sont utilisés, en rotation.
<i>En juin, on constate une hausse de fréquentation plus marquée que l'année précédente. Avez-vous eu des retours de la population à ce sujet?</i>	M. Desnoyers répond que non, aucun signalement n'a été formulé à ce sujet.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce que les goélands fréquentent toujours le lac de l’Achigan?</i></p>	<p>M. Desnoyers rappelle que c’est en partie pour limiter la fréquentation du lac de l’Achigan que WM a mis en place, initialement, des mesures de contrôle des goélands, mais indique que, depuis, les gens du secteur ne rapportent plus d’enjeux particuliers.</p> <p>M. Dussault ajoute que lors de la reprise du site par WM, plusieurs milliers d’individus fréquentaient le lac de l’Achigan. Aujourd’hui, une politique de tolérance zéro est appliquée au site face aux goélands, et ceux-ci ont développé une crainte des environs.</p>
<p><i>Est-ce que l’effarouchement des goélands est une mesure volontaire de WM?</i></p>	<p>M. Desnoyers confirme qu’il s’agit d’une mesure volontaire visant à éviter les nuisances pour les opérations et le voisinage.</p>
<p><i>Y a-t-il des lieux d’enfouissement au Québec qui ont une obligation de mettre en place de telles mesures?</i></p>	<p>M. Desnoyers répond que oui; cette exigence peut être imposée si la densité de population à proximité le justifie.</p> <p>C’est le cas, notamment, d’Enviro Connexions, localisé à Lachenaie (Terrebonne).</p>
<p><i>En effet, Enviro Connexions mobilise une vingtaine d’oiseaux de proie pour l’effarouchement.</i></p> <p><i>C’est la nidification qui peut poser problème, car les goélands deviennent alors agressifs, et le site de Lachenaie est localisé à proximité d’un milieu densément peuplé.</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que le site de Lachenaie est tenu d’appliquer des exigences assez serrées en la matière.</p>
<p><i>Est-ce que leurs exigences sont imposées par la Ville, ou par leur entreprise?</i></p>	<p>M. Desnoyers explique que le ministère a imposé certaines exigences à Enviro Connexions, compte tenu du milieu environnant.</p> <p>Pour ce qui est de WM, il s’agit plutôt d’une décision interne et volontaire.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>De mémoire, WM avait reçu des signalements à ce sujet, face auxquels vous aviez mis en place des actions correctives.</i></p>	<p>M. Desnoyers confirme. À vol d'oiseau, les goélands peuvent transiter rapidement du site vers le lac de l'Achigan, puis vers les îles de Boucherville.</p> <p>M. Dussault rappelle les différentes techniques envisagées dans le passé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pyrotechnie : fonctionnait bien de prime abord, mais qui diminuait ensuite en efficacité, car les goélands s'y habituaient. • Des permis d'abattage sélectif : qui ont été arrêtés, pour des raisons éthiques. <p>L'effarouchement est maintenant l'approche préconisée, pour des raisons d'éthique et d'efficacité.</p>
<p><i>Lors de la dernière visite des installations, nous avons aperçu des aigles à tête blanche.</i></p>	<p>M. Desnoyers explique que ces aigles aident, de façon naturelle, à éloigner les goélands, mais qu'ils mettent aussi les autres oiseaux de proie à risque, ce qui peut nuire, dans certains cas, à l'efficacité de l'effarouchement.</p>

5.3 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Desnoyers indique qu'à ce jour, sept plaintes ont été reçues en 2021, toutes en lien avec des camions ayant emprunté le rang Sainte-Marguerite pour accéder au site, ce qui contrevient aux consignes internes de WM. De ce nombre, une plainte a été formulée depuis la dernière rencontre.

Il rappelle que dans ces situations, WM travaille à identifier le camion concerné, et s'assure de rappeler les règles d'accès au site. Il précise qu'il s'agit fréquemment de ressources nouvellement embauchées qui ont recherché le chemin le plus rapide pour arriver à destination.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Dans le passé, il a été question de revoir la localisation de l'entrée du site. Qu'en est-il?</i></p>	<p>M. Dussault rappelle qu'il est envisagé de relocaliser la balance plus loin sur la propriété de WM, afin d'éviter le refoulement des camions sur la 1^{re} Rue.</p> <p>WM a poursuivi le travail à ce sujet, mais travaille actuellement sur un plan directeur pour l'ensemble des équipements du site, qui inclut la relocalisation du poste de pesée, afin d'avoir une vision d'ensemble. Dès qu'une maquette sera disponible, celle-ci sera partagée au Comité.</p> <p>M. Craft demande si cette vue d'ensemble pourra être partagée en 2022.</p> <p>M. Dussault confirme que cela est réaliste pour 2022, mais le moment précis reste à confirmer.</p> <p>M. Desnoyers ajoute que la relocalisation de la balance répond à une préoccupation soulevée à plusieurs reprises. Beaucoup d'efforts ont été déployés, mais ceux-ci n'ont pas permis de régler complètement la situation, puisqu'il n'y a, actuellement, de l'espace que pour quatre camions en amont de la balance, avant que ceux-ci ne débordent sur la 1^{re} Rue.</p> <p>Le réaménagement des infrastructures permettra de dégager de l'espace pour une dizaine de camions en attente directement sur la propriété.</p>
<p><i>Est-ce que ce projet est confirmé?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que cela est presque certain, mais que le délai de réalisation reste à valider.</p> <p>M. Dussault ajoute que WM travaille sur une vue d'ensemble, afin d'avoir une perspective intégrée.</p>

6 SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

M. Desnoyers présente le suivi des travaux sur la zone 5B, qui est en opération depuis 2017 :

- Mise en service de la cellule 5B-4 (pour environ un an)
- Construction de la berme de stabilité du côté ouest, afin d'assurer la stabilité des infrastructures, tout en créant un écran visuel.
- Forages de puits verticaux pour le captage des biogaz (23 puits dans la zone 5B / 2 puits dans la zone 5A)
- Recouvrement final de la cellule 5B-1, exploitée en 2017-2018, afin d'assurer son étanchéité (plusieurs couches : géomembrane, couche drainante de sable, drains tubes, géotextile, couche de sol végétal, ensemencement du toit et des pentes)
- Implantation d'une conduite principale de collecte des biogaz, nord-sud

Il ajoute qu'en 2022, WM sera en mesure de présenter toutes les étapes des travaux réalisés pour la construction d'une cellule d'enfouissement (du déboisement de la zone à l'exploitation).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les équipements utilisés pour le forage sont spécialisés pour un usage dans les lieux d'enfouissement?</i>	<p>M. Desnoyers répond qu'il s'agit d'une foreuse standard, qui a ensuite été adaptée pour les masses de déchets.</p> <p>Il s'agit d'une expertise assez ciblée, détenue par peu d'entreprises au Québec.</p>
<i>Quelle est la profondeur moyenne des trous de forage?</i>	<p>M. Desnoyers répond que cela dépend de la masse de déchets, mais que l'objectif est de maximiser la profondeur, afin d'optimiser l'influence de ces puits.</p> <p>Il rappelle que WM dépose maintenant les puits sur des gabions, soit des infrastructures posées au fond des cellules, ce qui permet de maximiser la profondeur des puits sans craindre d'abîmer les membranes. Les gabions permettent aussi d'améliorer le drainage de l'eau.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'aménagement des cellules est réalisé par vos équipes internes ou par des firmes externes?</i>	<p>M. Desnoyers explique que l'ensemble des tâches réalisées avant et après la mise en place des déchets font l'objet de sous-traitance.</p> <p>L'équipe de WM, quant à elle, se charge de la mise en place des déchets, ainsi que de la captation des biogaz.</p>

7 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

7.1 SUIVI DES DEMANDES D'AUTORISATION

M. Dussault fait le point sur les dernières étapes franchies pour l'autorisation de la zone 6 :

- Novembre 2020 : obtention du décret gouvernemental (à la suite du processus complet d'évaluation environnementale et d'examen des impacts sur l'environnement)
- Octobre 2021 : obtention de l'autorisation ministérielle (anciennement nommée « certificat d'autorisation ») pour la construction des cellules
- En cours d'analyse au ministère : demande d'autorisation ministérielle pour l'exploitation de la zone 6
- À venir vers l'automne 2022 : exploitation de la première cellule de la zone 6

7.2 CONDITIONS DU DECRET D'AUTORISATION

Puis, M. Dussault présente deux conditions inscrites au décret d'autorisation octroyé par le gouvernement en 2020 :

- **Condition 3 – Plan de compensation pour la perte de milieux humides :**
 - L'exploitation de la zone 6 entrainera la perte de 18 hectares de milieux humides et hydriques, qui devront être compensés, à travers deux avenues potentielles :
 - Compensation financière : selon un montant établi par le ministère, qui tient compte du nombre d'hectares touchés et de la valeur écologique de ces milieux.
 - Réalisation de travaux pour créer ou restaurer des milieux humides et hydriques, si possible dans le même bassin versant.
 - WM a travaillé à développer un projet de compensation en collaboration avec l'Institut des territoires. Malheureusement, en raison de défis techniques et environnementaux, WM a pris la décision d'opter pour une compensation

financière. Cette compensation s'élève à 3 476 000 \$ et est versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

- Dans l'éventualité où la MRC souhaitait déposer un projet pour bénéficier du Fonds de protection, WM se rend disponible pour offrir son aide à cet effet.
- **Condition 10 – Garanties financières pour la gestion postfermeture**
 - WM doit constituer une réserve financière pour financer les activités de suivi environnemental pour une période minimale de 30 ans après la fermeture du site.
 - Les conditions qui étaient déjà exigées ont été reconduites, avec un ajustement au montant total à accumuler, afin de tenir compte de l'ajout d'une zone pour laquelle une gestion postfermeture sera nécessaire.

M. Dussault rappelle que toutes les conditions du décret ont été présentées aux membres au cours de l'année 2021, selon une répartition thématique entre les rencontres.

7.3 SUIVI DES TRAVAUX SUR LA ZONE 6

M. Desnoyers présente le suivi des travaux sur la zone 6.

Il explique que :

- WM a amorcé les travaux de déboisement et d'aménagement reliés aux routes d'accès.
- Les prochaines étapes sont les suivantes :
 - Excavation de la première cellule de la zone 6 (vers janvier 2022)
 - Installation des membranes (jusqu'à l'automne 2022)
 - Mise en service (à l'automne 2022)

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la différence entre un décret et une autorisation ministérielle?</i>	<p>M. Dussault explique qu'un décret décrit les principes généraux pour l'exploitation, alors qu'une autorisation ministérielle précise la façon dont les travaux seront réalisés (ex. plans d'ingénierie).</p> <p>Il ajoute que l'autorisation ministérielle fait l'objet d'une analyse très sérieuse par la direction régionale du ministère, et que plusieurs échanges ont eu lieu au cours des derniers mois afin de fournir au ministère les précisions demandées.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>En fonction de la nouvelle réglementation sur les milieux humides et hydriques, les compensations financières ne seront pas nécessairement versées dans la région, ce que la MRC a dénoncé. Nous espérons que la situation sera rectifiée.</i>	<p>M. Dussault réitère la disponibilité de WM pour appuyer la MRC dans ses représentations en ce sens, si elle souhaite obtenir du financement pour des projets environnementaux dans la région.</p> <p>M. Craft demande si le Fonds est déjà disponible pour le financement de projets.</p> <p>La représentante de la MRC indique que seule la première enveloppe budgétaire (beaucoup plus restreinte et issue de l'ancienne réglementation) est disponible.</p>
<i>Avez-vous déjà commencé à utiliser le fonds de postfermeture pour la gestion environnementale de la zone 1 (exploitée pendant les années 1960)?</i>	M. Dussault indique que WM serait autorisée à le faire, mais que cela n'est pas le cas. Ainsi, les sommes accumulées en 2040 seront amplement suffisantes pour couvrir la gestion postfermeture du site le moment venu.

8 PLAN D'URGENCE

M. Desnoyers effectue une présentation sur le plan d'urgence du site.

Il explique que ce plan :

- Permet d'identifier toutes les situations d'urgence potentielles auxquelles le site, le personnel et toute autre personne présente sur place, ainsi que les populations environnantes, pourraient être exposés, ainsi que la façon de réagir rapidement, adéquatement et efficacement à ces scénarios.
- Est mis à jour annuellement.
- Fait partie de la procédure d'intégration du personnel.
- Fait l'objet de rappels et de simulations périodiques.

En parallèle, des procédures sont prévues à l'interne pour éviter la propagation d'éventuels incendies (camion-citerne, extincteurs, etc.). Ces équipements sont inspectés mensuellement, pour s'assurer de leur bon fonctionnement en cas de besoin. Les équipements majeurs sont, d'ailleurs, aussi équipés de systèmes incendies internes (par exemple, des extincteurs intégrés pour réagir si un moteur chauffe trop).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les LET sont tenus de développer un plan d'urgence?</i>	<p>M. Desnoyers confirme que le plan d'urgence a été remis au ministère dans le cadre de la demande d'autorisation pour la zone 6.</p> <p>Le service d'incendies municipal de Sainte-Sophie est aussi informé de ce plan et de la localisation des infrastructures, pour savoir où se diriger au besoin, et une rencontre a eu lieu pour assurer un bon arrimage.</p>
<i>En cas d'incendie, qui est maître d'œuvre pour appliquer les protocoles?</i>	<p>M. Desnoyers indique qu'il s'agit de WM, avec la collaboration du service d'incendies de Sainte-Sophie.</p>
<i>Depuis 10 ans, est-ce que certains risques, pour lesquels vous vous préparez, se sont avérés?</i>	<p>M. Desnoyers répond que l'événement le plus majeur est survenu en 2015, lors d'un incendie de membranes, mais que cela n'a causé aucune perte d'équipement, ou de blessure. Il est aussi arrivé que le service d'incendies soit avisé, par mesure préventive, pour de petits feux de brousse.</p> <p>M. Dussault ajoute qu'en 2015, la situation a pu être gérée efficacement parce que la municipalité savait déjà exactement comment réagir.</p>
<i>Qui était intervenu à ce moment, était-ce WM ou la Ville?</i>	<p>M. Dussault répond que WM a les équipements pour intervenir directement, mais que le service d'incendies avait réalisé l'intervention.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous faites des simulations?</i>	<p>M. Desnoyers répond qu'un exercice d'évacuation du site aurait avantage à être fait bientôt. Il explique qu'un tel exercice comprend une certaine complexité (un arrêt complet des opérations est nécessaire), tout en réitérant son importance.</p> <p>Puis, M. Craft demande aux membres si le thème du plan d'urgence devrait être intégré au calendrier annuel, ou abordé de façon périodique (par exemple, chaque deux ans).</p>
<i>Il serait important que ce thème soit traité périodiquement, puisqu'il y a des populations qui résident autour du site.</i>	<p>M. Craft suggère qu'un retour d'expérience de la prochaine simulation soit réalisé au Comité.</p> <p>M. Desnoyers confirme que cela sera fait.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Présenter un retour d'expérience de la prochaine simulation réalisée par WM, dans le cadre de son plan d'urgence

9 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

9.1 FÉLICITATIONS

Une membre indique vouloir souligner le prix d'excellence en environnement reçu par le site de Sainte-Sophie à l'automne, parmi les 270 sites exploités par WM en Amérique du Nord. Elle souligne, par le fait même, la transparence qu'elle constate de l'entreprise depuis le début de son implication.

M. Dussault et M. Desnoyers formulent leurs remerciements, tout en réitérant que l'atteinte de ces objectifs est le fruit de l'équipe dans son entièreté, et que les félicitations leur seront partagées.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'ai rencontré quelqu'un qui travaille sur votre site, et ce prix suscite de la fierté.</i></p> <p><i>Il est bien de reconnaître la contribution du personnel de terrain, c'est grâce à l'ensemble de votre équipe que vous excellez.</i></p>	

9.2 PROCHAINES RÉUNIONS

M. Dussault présente les dates proposées pour les rencontres en 2022 :

- 17 mars 2022
- 16 juin 2022
- 14 septembre 2022
- 1^{er} décembre 2022

Puis, il remercie les membres pour leur participation, et souhaite, à tous et à toutes, de très joyeuses Fêtes.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la réunion se termine à 20 h 10.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion